

# MÉTROPOLE DE LYON

**GRANDLYON**  
la métropole

## RÉFÉRENTS DE L'ACTION

**Camille SOULEZ**  
Ingénieur thermicien réseaux de chaleur urbains  
csoulez@grandlyon.com  
07 61 02 42 43

**Didier FANGEAT**  
Ingénieur thermicien réseaux de chaleur urbains  
dfangeat@grandlyon.com  
06 63 78 69 08

## NOM DE LA DIRECTION

Direction Environnement, écologie, énergie (DEEE)

## LOCALISATION DU PROJET

ZAC de la Saulaie (Oullins)

## Création d'une boucle d'eau tempérée sur le quartier de la Saulaie à Oullins

<b>Dates de début et de fin du projet</b>	2017: Étude sur l'approvisionnement en énergie de la ZAC de la Saulaie 2018 : Étude de faisabilité 16 avril 2018 : Validation du COPIL de la ZAC Décembre 2020 : Délibération du Conseil métropolitain (individualisation totale d'autorisation de programme globale & demande de subventions) 3 <sup>e</sup> trimestre 2022 : Attribution du marché global de performances 2023 – 2032 : déploiement de la ZAC 2025 – 2027 : déploiement des PUP
<b>Contexte et historique du projet</b>	Le quartier de la Saulaie à Oullins va connaître une profonde transformation urbaine dans les prochaines années. La Métropole de Lyon a décidé de créer et de concéder une zone d'aménagement concerté (ZAC) sur un périmètre d'environ 20 ha. Plusieurs études ont confirmé l'opportunité de la création d'un réseau de chaleur tempéré valorisant l'énergie véhiculée par les eaux usées du collecteur unitaire de la station d'épuration (STEP) de Pierre Bénite, dont le tracé passe à proximité du projet.
<b>Objectifs visés par l'action</b>	L'objectif est d'offrir une solution énergétique vertueuse et compétitive sur le plan tarifaire, s'inscrivant dans la politique de transition énergétique de la Métropole. Un tel projet contribue en effet à l'objectif du SDE de doubler la consommation d'énergie renouvelable et de récupération à 2030 sur le territoire. L'énergie récupérée permettra l'alimentation en chaud et en froid des futures constructions, par l'intermédiaire de pompes à chaleur. Ce réseau peut également desservir les constructions des 2 PUP à terme.
<b>Mise en œuvre</b>	
<b>Actions réalisées</b>	- Une étude sur l'approvisionnement en énergie de la ZAC réalisée en 2017 - Une étude de faisabilité réalisée en 2018 - Une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage en 2019
<b>Actions en cours</b>	- Une consultation pour le marché global de performances en 2021 / 2022
<b>Prochaines étapes</b>	Le marché global de performances pour la conception, réalisation, exploitation et maintenance de la boucle d'eau tempérée sera attribué au 3 <sup>e</sup> trimestre 2022. S'ensuivront les études et travaux permettant de déployer la boucle tempérée dans le même phasage que la ZAC et les PUP. Les projets concernant la ZAC se déploieront entre 2023 et 2032 (entre 2025 et 2027 pour les 2 PUP). Cela correspond à 162 000 m <sup>2</sup> à développer (logements neufs, bureaux, commerces, locaux d'activité).

<b>Éléments de budget</b> (dépenses d'investissement/ fonctionnement ; recettes)	C'est la Métropole qui prend en charge le financement des investissements : 11,25 millions d'euros jusqu'à 2030 (délibération 2020-0310). Des subventions seront sollicitées auprès de l'ADEME en regard de ces investissements. À partir de l'attribution du marché (3 <sup>e</sup> trimestre 2022), des dépenses correspondant à la rémunération du titulaire sont à prévoir. Au fur et à mesure des raccordements, des recettes liées aux raccordements au réseau (« droits de raccordement ») ainsi qu'à la vente de la chaleur et du froid aux abonnés seront perçues par la Métropole.
<b>Freins rencontrés/ solutions apportées</b>	Projet inter-services qui a nécessité une coordination importante. Difficultés à faire porter le projet en interne, notamment du fait de son caractère innovant et de son portage métropolitain, qui ont été résolues dans le nouveau mandat.
<b>Facteurs de réussite</b>	Un partage entre services intense et à tous les stades du projet. Des subventions indispensables pour aboutir à des tarifs de vente de l'énergie compétitifs.
<b>Acteurs impliqués et rôles</b>	Métropole de Lyon : portage du projet et financement par le Service Energie Climat. Lien fort avec la Direction de la Maîtrise d'ouvrage urbaine, pilote de l'opération de renouvellement urbain, et la Direction adjointe eau et assainissement, gestionnaire du collecteur d'eaux usées. Implication forte des services ressources (marché, finances & comptabilité) pour ce projet innovant. ADEME et PIA Eco-Cité : subventions attendues. Futur titulaire du marché global de performances de la boucle d'eau tempérée. SERL : aménageur de la ZAC
<b>Date de mise à jour de la fiche</b>	13/09/2021

## POUR EN SAVOIR PLUS

 <https://www.grandlyon.com/delibs/pdf/Conseil/2020/12/14/DELIBERATION/2020-0310.pdf>

## EN BREF

### Descriptif

Sur le quartier de la Saulaie à Oullins, la Métropole de Lyon a décidé de créer et de concéder une zone d'aménagement concerté (ZAC) sur un périmètre d'environ 20 ha, avec création d'un réseau de chaleur et de froid tempéré valorisant l'énergie véhiculée par les eaux usées du collecteur unitaire de la station d'épuration (STEP) de Pierre Bénite.

### Étapes clés

2017: Étude sur l'approvisionnement en énergie de la ZAC de la Saulaie  
 2018 : Étude de faisabilité  
 16 avril 2018 : Validation du COPIL de la ZAC  
 Décembre 2020 : Délibération du Conseil métropolitain (individualisation totale d'autorisation de programme globale & demande de subventions)  
 S2 2022 : Attribution du marché global de performances  
 2023 – 2032 : déploiement de la ZAC  
 2025 – 2027 : déploiement des PUP